



Communiqué de presse 12.09.18

## Secteur de l'Aide aux Personnes Agées : le mouvement continue

Les 10 organisations syndicales et l'AD-PA se sont réunies le lundi 10 septembre.

Elles ont en premier lieu fait le bilan de cet été très chaud qui a imposé aux équipes à domicile et en établissement un surcroît de travail important dû au manque récurrent d'effectifs.

Une fois de plus, si la Ministre a pu dire que l'été s'est bien déroulé c'est grâce à l'engagement des salarié-es qui s'impliquent le plus souvent au péril de leur santé, comme l'ont montré les statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) sur les accidents du travail et maladies professionnelles.

Les organisations ont décidé de prolonger le mouvement engagé en octobre 2017 qui a conduit aux grèves du 30 janvier au 15 mars 2018, auxquels se sont associées les organisations de retraités - personnes âgées, familles et proches aidants, ...

En effet, si l'intersyndicale et l'AD-PA prennent acte du gel (pour 2 ans seulement) de la convergence tarifaire en établissement et de la prise de parole du Président de la République, force est de constater qu'au quotidien rien n'a changé dans la plupart des établissements et dans les services d'aide à domicile.

Les organisations réunies ce lundi, réitèrent avec force leur demande de rencontre avec le Président de la République.

Elles continueront à se faire entendre dans les débats actuels et pour faire avancer leurs attentes :

- augmentation du nombre de professionnel-les à domicile et en établissement (ratio de un-e salarié-e par résident-e dans ces derniers)
- abrogation de la réforme de la tarification
- augmentation des effectifs et maintien des contrats aidés qui doivent être intégrés et sécurisés
- augmentation des rémunérations et amélioration des perspectives de carrière pour tous-tes, et tout particulièrement dans le secteur de l'aide à domicile

L'intersyndicale et l'AD-PA proposent aux personnes âgées, à leurs familles, aux salarié-es et à tous-tes les citoyen-nes de continuer à signer la carte pétition adressée au Président de la République jointe à ce communiqué et la faire parvenir à l'une des organisations signataires.